

OMPI



IPC/CE/40/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 16 janvier 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)

COMITÉ D'EXPERTS

Quarantième session
Genève, 6 – 8 février 2008

MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE LA RÉFORME DE LA CIB

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient un rapport sur l'état d'avancement de plusieurs tâches inscrites au programme du Groupe de travail sur la révision de la CIB concernant la mise en œuvre des résultats de la réforme de la CIB.

Suppression des renvois dans les rubriques d'orientation et des renvois indicatifs dans le schéma

2. À sa dix-septième session, le groupe de travail a noté que le Bureau international avait établi une série complète de propositions relatives à la suppression des renvois dans les rubriques d'orientation et des renvois indicatifs dans le schéma et a décidé de créer une équipe d'experts pour mener à bien ces deux tâches. À l'invitation des États-Unis d'Amérique, l'équipe d'experts s'est réunie à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, à Alexandria du 24 au 28 septembre 2007.

3. L'équipe d'experts a examiné et approuvé, en y apportant des modifications, la récapitulation des propositions établie par le Bureau international suite à une série d'observations sur les propositions initiales (pour le rapport de la réunion de l'équipe d'experts, voir l'annexe 31 du projet M 031).

4. À sa dix-huitième session, le groupe de travail a approuvé, en y apportant des modifications, les décisions de l'équipe d'experts (voir les annexes techniques relatives aux projets M 031 et M 032 du document IPC/WG/18/4). Par conséquent, le groupe de travail a mené à bien la tâche qui consistait à supprimer les renvois dans les rubriques d'orientation (voir la tâche n°4 du programme de développement de la CIB 2006 à 2008 dans l'annexe III du document IPC/CE/37/9) et a supprimé les renvois indicatifs dans le schéma de 32 sous-classes (voir la tâche n° 3 dudit document).

Renumérotation des groupes principaux résiduels existant avant la réforme qui sont résiduels pour l'ensemble de la sous-classe

5. À sa dix-septième session, le groupe de travail a examiné la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 37 du dossier de projet WG 111, en ce qui concerne les groupes principaux résiduels contenant des renvois. Le groupe de travail est convenu de supprimer les groupes principaux résiduels ci-après et de les transférer dans de nouveaux groupes principaux résiduels approuvés sous la forme normalisée : A47H 33/00, C07G 17/00 et H03F 21/00. Il a également été convenu d'incorporer le renvoi du groupe principal supprimé A47H 33/00 dans l'intitulé de la sous-classe A47H modifié comme proposé à l'annexe 39, et les renvois de l'intitulé des groupes principaux supprimés C07G 17/00 et H03F 21/00 dans l'intitulé des sous-classes respectives conformément à la proposition figurant dans l'annexe 37 (voir les annexes techniques 19 à 21 du document IPC/WG/17/2).

6. Lors de la dix-huitième session du groupe de travail, des délibérations ont eu lieu sur la base de la proposition du rapporteur relative à l'annexe 44 en ce qui concerne les groupes principaux résiduels contenant des sous-groupes. Le groupe de travail est convenu que les groupes principaux résiduels des sous-classes suivantes ne seraient pas renumérotés : B08B, B09B, B28D, B61K, B66F, C05B, C05C, C05D, C05F, D01D, D04B, F01P, F02P, F03D, F28C, F41B, F41G, G01B, G03D, G10D et G10G. Il est également convenu de supprimer les groupes principaux résiduels ci-après et de les transférer dans de nouveaux groupes principaux résiduels normalisés : B07C 9/00, B21L 17/00 et B62J 39/00.

7. Il a également été convenu de supprimer les groupes principaux résiduels ci-après et leurs sous-groupes et de transférer les groupes principaux supprimés dans de nouveaux groupes principaux résiduels normalisés et les sous-groupes supprimés dans de nouveaux groupes principaux (voir les annexes techniques 158 et 162 du document IPC/WG/18/4) : A63J 23/00 et F04F 11/00. En ce qui concerne les deux schémas de classement secondaire des sous-classes A61P et A61Q, le groupe de travail est convenu que des intitulés spécifiques des groupes principaux résiduels seraient nécessaires pour prévenir un classement secondaire indésirable des demandes n'ayant pas d'usage thérapeutique ou cosmétique spécifique dans ces groupes principaux. Il a en outre été convenu de renuméroter le groupe principal résiduel existant A61Q 99/00 à A61Q 90/00 au vu de son intitulé spécifique.

8. Enfin, le groupe de travail est convenu de poursuivre, à sa prochaine session, l'examen des groupes principaux restants qui sont résiduels pour l'ensemble de la sous-classe et a accepté l'offre du Secrétariat d'établir une récapitulation des propositions. L'état d'avancement de cette tâche concernant chaque sous-classe est récapitulé à l'annexe 51 du dossier de projet WG 111.

Introduction de groupes principaux résiduels dans les sous-classes de la CIB

9. À ses dix-septième et dix-huitième sessions, le groupe de travail a poursuivi l'examen des sous-classes restantes sans groupes principaux résiduels dans le cadre de projets de définition (cinq sous-classes) et de projets de révision du niveau de base (deux sous-classes) et a décidé qu'aucun groupe principal résiduel ne serait nécessaire pour six sous-classes (A01N, B65D, C07C, C07D, F21S et G01C). Un nouveau groupe principal résiduel spécifique a été créé dans la sous-classe D06F. L'état d'avancement de cette tâche concernant chaque sous-classe est récapitulé à l'annexe 51 du dossier de projet WG 111.

Programme de définitions de la CIB

10. Le groupe de travail a poursuivi, à ses dix-septième et dix-huitième sessions, l'examen des projets de définition. À cette occasion, 19 projets de définition ont été approuvés en anglais et 24 projets de définition ont été menés à bien en anglais et en français. Au total, 97 projets de définition ont été achevés jusqu'ici. Étant donné que plusieurs autres projets de définition sont sur le point d'être achevés, l'objectif d'un total de 100 définitions de sous-classes avant la fin de 2008, comme prévu dans la tâche 1.b) du programme de développement de la CIB 2006-2008 (voir l'annexe III du document IPC/CE/37/9), sera atteint. L'annexe IV du rapport de la dix-huitième session du groupe de travail (voir le document IPC/WG/18/4) contient un tableau récapitulatif de l'état d'avancement de chaque projet de définition inscrit au programme.

11. Le Comité d'experts est invité à prendre note du contenu du présent document et à prendre des décisions selon que de besoin.

[Fin du document]